

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Complexité obstétricale et néonatale 2 (Complexité 2)

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.3004.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025 Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème} Crédits ECTS : 6

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis ☒ Autres :

Dès 11 semaines de périodes de formation pratique non effectuées ou non validées, l'accès en 3^{ème} année Bachelor ne peut être possible (sauf situation exceptionnelle avec accord de la responsable de filière).

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab5
- Bb2
- Cb1
- Db1
- Eb1 à Eb2
- Fb1
- Gb1 et Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage « Complexité obstétricale et néonatale » (pour les spécifiques, voir syllabus)

Durant ce module, l'étudiant.e sera capable d'aborder les diverses situations en développant des compétences de prévention, anticipation, gestion de l'urgence et gestion de l'après.

- S'exercer à l'interprétation de pathologies obstétricales
- Dépister les écarts à la norme lors de prises en soins complexes stables/instables et urgentes stables/instables
- Proposer des hypothèses diagnostiques et argumenter sa réflexion
- Emettre un pronostic lors de situations complexes stables/instables et urgentes stables/instables
- Prendre part au processus décisionnel de prise en soins des femmes, fœtus, nouveau-nés et familles
- Assurer le maintien et/ou restaurer la physiologie lors de suivis de situations complexes
- Acquérir et conserver le leadership dans le domaine de compétences SF
- Adopter une attitude réflexive concernant les pratiques obstétricales et néonatales
- Adapter le positionnement professionnel sage-femme dans une situation éthique conflictuelle
- Développer un questionnement sur le rôle professionnel sage-femme

- Travailler en intra pro lors de situations d'urgence : communication, délégation, leadership, collaboration
- Travailler en inter pro lors de situations d'urgence : communication, délégation, leadership, collaboration
- Connaître les urgences pédiatriques les plus courantes durant la première année de vie.
- Connaître les mesures d'urgence en pédiatrie et néonatalogie (de la naissance aux 1000 premiers jours).
- Démontrer un raisonnement clinique néonatal et pédiatrique adéquat (détection des écarts à la norme)
- Acquérir la certification Start4Neo.

4. Contenus et formes d'enseignement

Contenus « Complexité obstétricale et néonatale 2 » :

Le module aborde les différentes thématiques selon 3 axes :

- Axe 1 Complexité et urgences obstétricales : CTG complexe, dystocie des épaules, Hémorragie du post-partum sévère, prééclampsie sévère et crise d'éclampsie, Menace d'accouchement sévère et prématurité, certification BLS
- Axe 2 pédiatrique : les urgences dans les 7 premiers jours de vie, les urgences les plus courantes dans la première année de vie, vignettes cliniques
- Axe 3 éthique : bioéthique, table ronde éthique

Formes d'enseignement et d'apprentissage pour « Complexité obstétricale et néonatale 2 »

- ☒ Classe inversée
- ☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- ☒ Ateliers pratiques
- ☒ Pratiques simulées
- ☒ Etudes de cas
- ☒ E-learning

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Heures
TPO :	42h
TPR :	33h
TPC :	40h
TPI :	35h
Total :	150h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.e.s.

Les étudiant.e.s sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.e.s ne sont pas tenu.e.s d'accompagner les étudiant.e.s pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire Complexité 2 :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Les absences cumulées aux cours obligatoires mentionnés dans le plan de cours (TPO) ne doivent pas dépasser 20 % du temps total de présentiel du TPO, sous peine de sanctions.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation « **Complexité obstétricale et néonatale 2** » du module repose sur :

Un examen à type ECOS – mise en situations pratiques

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante.

Période : semaine 24

Notes minimales :

La note minimale exigée pour l'examen A est de 4/6 ou E.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

La remédiation complexité 2 :

- Si l'examen type ECOS est insuffisant, un examen oral sera demandé.

Les modalités de remédiations seront précisées par la responsable de module au plus vite après l'annonce de la note finale.

La période de remédiation est prévue lors de la semaine 36.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

voir syllabus.

8. Responsable de module

Responsable : Sarah Soussan

Enseignants : voir syllabus

Descriptif validé le 03.02.2025 par

Thomas Desplanches

Responsable de la filière